

ANNEXES AU RAPPORT DE PRESENTATION DE LA CARTE COMMUNALE



ANNEXE A.1 : FICHES PATRIMONIALES

Chantal AUSSEUR-DOLLEANS architecte-urbaniste, 11 villa Saint Thibault, 92270 BOIS-COLOMBES
chantaldolleans@wanadoo.fr. Collaborateur : Frédéric **GILLES** , étudiant en architecture à ENSAPLV

en collaboration avec :

Agence KARGO sud, Espace Mana - 290 avenue Robespierre 83130 LA GARDE- kargo.gregoire@gmail.com

INTRODUCTION

La commune de Longecourt-lès-Culètre a souhaité, dans le cadre de l'élaboration de sa carte communale, réaliser un inventaire de son patrimoine.

Cet inventaire a été réalisé avec un petit groupe d'habitants de la commune à deux échelles, celle du territoire communal et celle du village et de ses abords.

Cet inventaire a été restitué dans quatre documents complémentaires :

- le présent document (Annexe A.1) qui présente pour chaque thématique ou élément patrimonial retenu, ses caractéristiques et son intérêt patrimonial ainsi que son évolution et formulent des recommandations ;
- un plan patrimonial en noir et blanc à l'échelle du territoire communal, au 1/5000° (annexe A.2.) ;
- un plan en couleur à l'échelle du village et de ses abords, au 1/2000 (Annexe A.3) : « Carte patrimoniale du village et de ses abords » ;
- un plan en couleur à l'échelle du village et de ses abords, au 1/2000 (Annexe A.4) : « Organisation traditionnelle du village à préserver ».

SOMMAIRE

A.LE PATRIMOINE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE (cf ANNEXE A.2. PLAN PATRIMONIAL AU 1/5000°)

A.1. Les routes et les chemins

A.2. Patrimoine lié à l'eau : sources, mares, trous d'eau, ruisseaux, fossés, prairies humides et marécageuses

A.3. Le patrimoine arboré ; boisements et bosquets, arbres isolés et alignements d'arbres

A.4. Les haies

A .5. La zone à prêle d'hiver

A.6. Les sites archéologiques

B. LE PATRIMOINE A L'ECHELLE DU VILLAGE ET DE SES ABORDS (cf ANNEXES A.3. ET A.4. PLANS PATRIMONIAUX AU 1/2000°)

B.1. Le patrimoine végétal à l'échelle du village : jardins et vergers, arbres et haies, bandes enherbées

B.2. le petit patrimoine bâti : murs et murets, puits et croix et calvaires

B.3. Les constructions anciennes

B.4. Les constructions remarquables

B.5. Intégrer les nouvelles constructions dans le village

A.LE PATRIMOINE

A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE

- cf Annexe A.2. Plan patrimonial au 1/5000°



Sources :

- Travail de terrain avec la commune
- « Etude préalable à l'aménagement foncier de la commune de Longecourt-lès-Culètre » réalisée par la SCP professionnelle d'experts agricoles et fonciers en Juin 1996,
- Informations fournies par le service archéologique de la DRAC Bourgogne

A1. LES ROUTES ET LES CHEMINS

Les routes et les chemins constituent un support irremplaçable de découverte des paysages de la commune. Le réseau de chemins de la commune a été entièrement recensé lors de l'étude de remembrement. Un certain nombre d'entre eux ne sont pas goudronnés (chemins blancs).

⇒ Ils ont été reportés sur le plan patrimonial au 1/5000° (Annexe A.2).



RECOMMANDATIONS

- **Maintien et entretien des bandes enherbées le long des routes et des chemins,**
- **Maintien de l'accompagnement végétal des routes et des chemins: haies et alignements, d'arbres qui marquent leur emprise dans le grand paysage, contribuent à la qualité paysagère des cheminements, et, de plus, participent au maintien de l'avifaune ,**
- **Maintien du sol naturel non goudronné des chemins.**

A.2. LE PATRIMOINE LIÉ À L'EAU : SOURCES, MARES, TROUS D'EAU, RUISSEAUX, FOSSES, PRAIRIES HUMIDES ET MARECAGEUSES

On ne trouve sur le territoire de la commune que quelques **ruisseaux temporaires**. En revanche le territoire de la commune est pourvu d'un réseau assez dense de **fossés** et on y trouve également de nombreuses **mares, trous d'eau** ainsi que quelques **prairies humides et marécageuses**.

⇒ *Les éléments les plus importants de ce patrimoine ont été reportés sur le plan patrimonial au 1/5000° (Annexe A.2).*



RECOMMANDATIONS

- **Maintien des milieux naturels liés à l'eau qui sont particulièrement intéressants:**
 - **ruisseaux, mares et trous d'eau, pour leur flore (massettes, roseaux et joncs), et leur faune (tritons et grenouilles) ;**
 - **prairies humides et marécageuses pour leur flore (orchis tacheté, lychnide fleur de coucou, populage des marais..) et leur faune (martin pêcheur, héron cendré).**
- **Protection de la ripisylve, végétation qui accompagne certains ruisseaux (saules, et frênes...)**
- **Entretien des fossés.**

A.3. LE PATRIMOINE ARBORE : BOISEMENTS ET BOSQUETS, ARBRES ISOLES ET ALIGNEMENTS D'ARBRES

Les boisements sont peu importants quantitativement sur le territoire de la commune : ils n'occupent qu'une surface d'une quarantaine d'hectares. Mais les arbres existants, que sous la forme de bosquets, d'alignements d'arbres ou d'arbres isolés sont très présents étant donné le caractère très ouvert des paysages.

⇒ *Les éléments les plus « visibles » de ce patrimoine ont été reportés sur le plan patrimonial au 1/5000 (Annexe A.2).*



RECOMMANDATIONS

- **Conservation des arbres, essentiellement chênes, charmes, frênes et arbres fruitiers, pour leur rôle tant paysager qu'écologique (abri et affuts pour les oiseaux).**

A.4. LES HAIES

La **prairie naturelle bocagère** est l'occupation du sol principale du territoire de la commune.

Cette occupation des sols est accompagnée **d'un réseau de haies** qui joue un rôle important : brise-vent, gestion des écarts climatiques, drainage, refuge pour la flore et la faune, et structures paysagère...

Les haies sont composées :

- d'arbustes tels que les aubépines, les ronces, les prunelliers, les églantiers, les noisetiers, le cornouiller mêle, l'épinette vinette et différentes espèces de fruitiers,
- d'arbres : charmes, chêne, saules et érable champêtre.



RECOMMANDATIONS

- **Maintien des haies pour leurs multiples rôles :**
 - rôle fonctionnel de protection du bétail (contre le vent, les pluies, les bourrasques, la chaleur), des cultures et des prèes (notamment contre l'érosion, les écarts climatiques, les pesticides),
 - rôle écologique de refuge pour la faune (gibiers, insectivores, oiseaux),
 - rôle paysager de structure du paysage.

A.5. LA ZONE A PRELE D'HIVER

On trouve à la pointe sud-est du territoire de la commune, en contrebas d'une ancienne décharge, dans une parcelle boisée au lieu-dit Bouton Lévrier **une station de prêle d'hiver** « *Equisetum hyemale* », espèce rare protégée en Bourgogne qui se développe en sous-bois humides.

Elle se développe sur une surface voisine de 200m² au bord du ruisseau de la Crotelaine qui prend naissance au Bouton Lévrier et sur le bas de la pente de la décharge. Elle fait partie d'un boisement à base de chênes et de charmes, remplacé par des bouleaux dans les zones plus humides où l'on trouve la prêle.

⇒ Cette station a été reportée sur le plan patrimonial au 1/5000 (Annexe A.2).



Illustration tirée de l'étude préalable à l'aménagement foncier

RECOMMANDATIONS

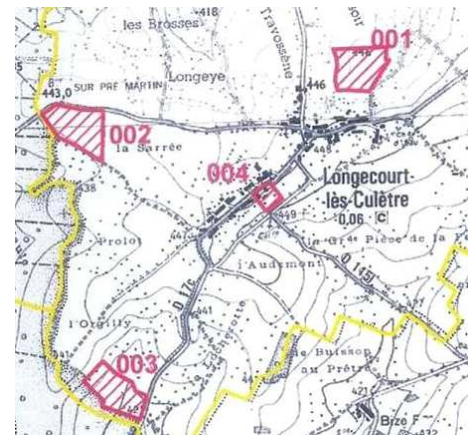
- **L'étude préalable à l'aménagement foncier recommandait, afin d'assurer la bonne conservation de cette station de prêle d'hiver protégée, que soit passée une convention avec une association de protection des milieux naturels comme le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons, afin d'assurer une gestion adaptée du biotope**

A.6. LES SITES ARCHEOLOGIQUES

Le service régional de l'archéologie de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne a recensé quatre sites d'intérêt archéologique sur le territoire de la commune.

Dans trois de ces sites, situés en dehors du village, ont été trouvés des éléments d'occupation gallo-romaine (pierres en grès, tuiles, quelques tessons et un point d'eau aménagé) : « **Les Pois Verts** » (site 001), « **La Sarrée** » (site 002), « **Champ Ribout** » (site 003), avec probabilité d'un habitat voire d'une villa de l'époque gallo-romaine.

Un quatrième site « **Le Bourg** » (site 004) est situé dans le village (voir fiche B.4).



⇒ Ces sites archéologiques ont été reportés sur le plan patrimonial au 1/5000 (Annexe A.2).

PRESCRIPTIONS

En application de l'article L.531-14 du code du patrimoine, les découvertes de vestiges archéologiques faites fortuitement à l'occasion des travaux quelconques doivent être immédiatement signalées au Maire de la Commune, lequel prévient la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne, Service régional de l'Archéologie (39 rue Vannerie –21000 Dijon ; tel 03 80 68 50 18 ou 03 80 68 50 20).

Le décret n°2004-490 prévoit que : « Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et le cas échéant de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations » (art.1)

Conformément à l'article 7 du même décret, « ... les autorités compétentes pour autoriser les aménagements, ouvrages ou travaux... peuvent décider de saisir le préfet de région en se fondant sur les éléments de localisation du patrimoine archéologique dont elles ont connaissance.. ».

A.LE PATRIMOINE

A L'ECHELLE DU VILLAGE ET DE SES ABORDS

- cf. Annexes A.3 et A.4 plans patrimoniaux au 1/2000°



Sources :

- Travail de terrain avec la commune
- Plans du cadastre Napoléonien

B.1. LE VEGETAL : JARDINS, VERGERS, ARBRES, HAIES, BANDES ENHERBEES ET PLANTATIONS EN PIED DE MURS

Comme tout village rural, le village de Longecourt les Culètre est environné de « nature » et de « végétal » avec l'arrière des constructions prolongé par **des vergers, des prairies pâturées et quelques terres cultivées** qui s'insèrent même entre les constructions.

Le village offre de **plus une présence particulièrement importante du végétal à l'intérieur du village**, avec des **bandes enherbées, d'anciens pâtis communaux et d'anciens potagers** qui constituent une bande linéaire parfois très large qui vient s'insérer entre le linéaire des constructions et l'espace public, **quelques arbres**, notamment des tilleuls et des marronniers, des chênes et des frênes le long de l'espace public, des **haies** encore nombreuses, le long de l'espace public et entre les parcelles privées, des **plantations** en pied de mur...



⇒ L'ensemble de ces éléments patrimoniaux ont été reportés sur le plan patrimonial au 1/2000 (Annexe A.3).

RECOMMANDATIONS

- **Maintien de cette présence du végétal dans le village qui contribue très fortement à la qualité urbaine, paysagère et environnementale du village :**
 - La ceinture de jardins et de vergers dont le parcellaire n'a quasiment pas bougé depuis l'époque du cadastre napoléonien qui constitue l'écrin paysager du village et une transition entre l'espace bâti et le grand paysage,
 - Les sols végétalisés qui absorbent les eaux pluviales, limitent les ruissellements et maintiennent les continuités biologiques ,
 - Les haies, qui, outre leur rôle paysager et environnemental (voir fiche A.4), protègent les habitations des vents dominants lorsqu'elle sont orientées Sud-Est /Nord-Ouest,
 - Les arbres, peu nombreux dans le village, qui sont autant de repères ;
 - Les bandes enherbées et les plantations en pieds de murs qui affirment la ruralité et la simplicité des espaces publics.

B.2. LE PETIT PATRIMOINE BATI : MURS ET MURETS EN PIERRE , CROIX ET PUIITS

Il existe autour et dans le village tout un petit patrimoine bâti très caractéristique :

-
- **murs** de pierre parfois chapeautés de laves,
- **murets bas arrondis** qui délimitaient autrefois mares et potagers,
- des **puits**, très nombreux (Il a en été recensé 28),
- des **croix anciennes**.



⇒ *L'ensemble de ces éléments patrimoniaux ont été reportés sur le plan patrimonial au 1/2000° (Annexe A.3).*

RECOMMANDATIONS

- **Conservation et entretien avec leurs caractéristiques anciennes, de tout ce petit patrimoine bâti qui anime le paysage du village,**
- **Utilisation des puits pour l'arrosage des jardins, en contribuant ainsi à une gestion économe de la ressource en eau.**

B.3. LES CONSTRUCTIONS ANCIENNES DU VILLAGE

Le bâti du village de Longecourt-les-Culètre se caractérise par le fait que **les constructions anciennes sont largement prédominantes**, ce que montre la comparaison du bâti existant avec le bâti figurant sur le cadastre napoléonien de 1841.

A l'origine le village était quasiment exclusivement agricole. Le bâti est donc constitué principalement **d'anciennes fermes**.

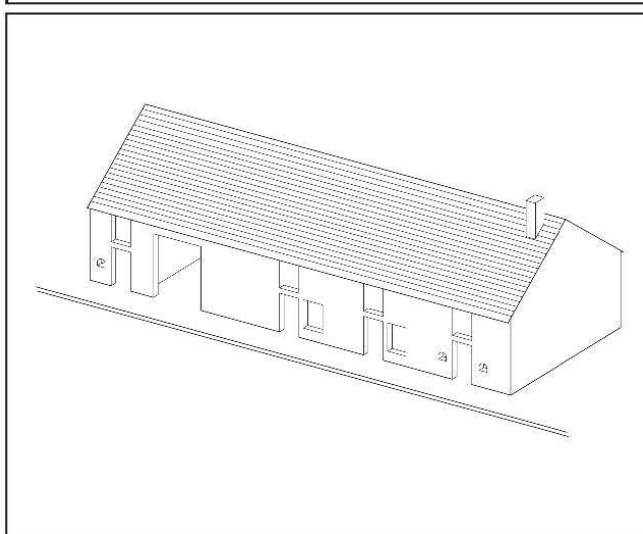
Les constructions sont implantées **parallèlement à la rue** dont elles sont séparées par une bande enherbée ou par d'anciens potagers . Elles sont la plupart du temps **mitoyennes et constituent un front bâti quasi continu** d'environ douze mètres de large.



La plupart des constructions sont **peu hautes** : rez-de-chaussée et un étage en partie sous-comble. Les bâtiments sont de **volume simple**. Ils accueillent **sous un même toit l'habitation et les activités agricoles**. Les façades présentent des ouvertures dont les dimensions et les formes sont directement liées à l'ancienne fonction du bâtiment : portes et fenêtres de la partie habitation, portes de grange, ventilation ..

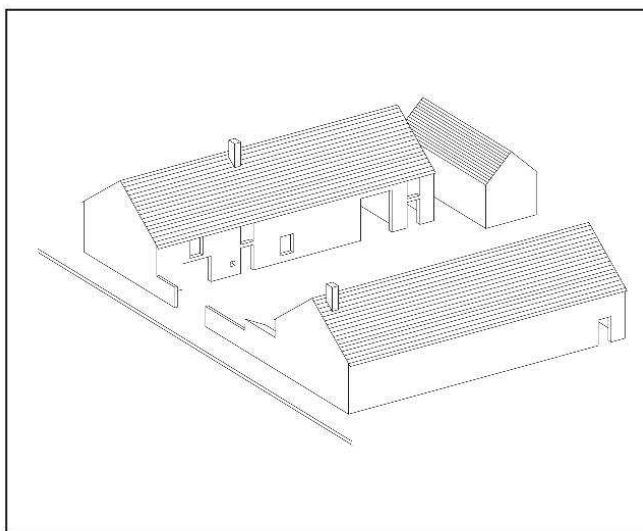


⇒ *L'ensemble des constructions anciennes ont été repérées sur le plan patrimonial au 1/2000° (Annexe A.3).*



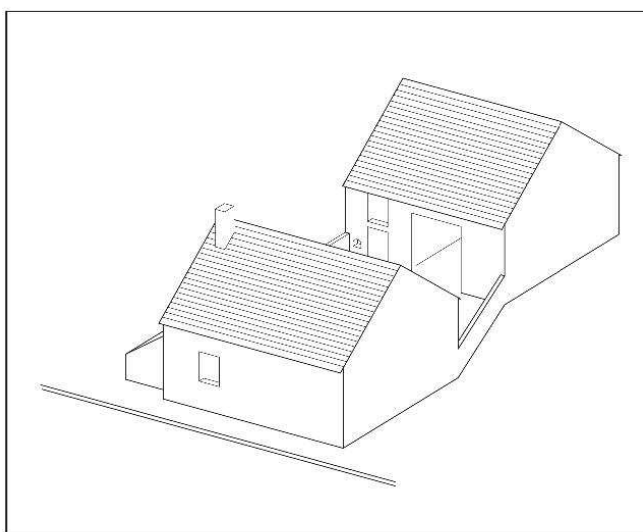
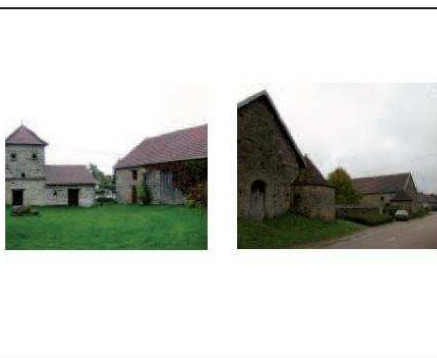
Implantation A

Ce type d'implantation du bâti est le plus répandu dans le village. Il aligne dans un même corps de bâtiment, placé le long de la voie, et sous une même toiture les différents espaces dévolus à l'exploitation agricole et à l'habitation.



Implantation B

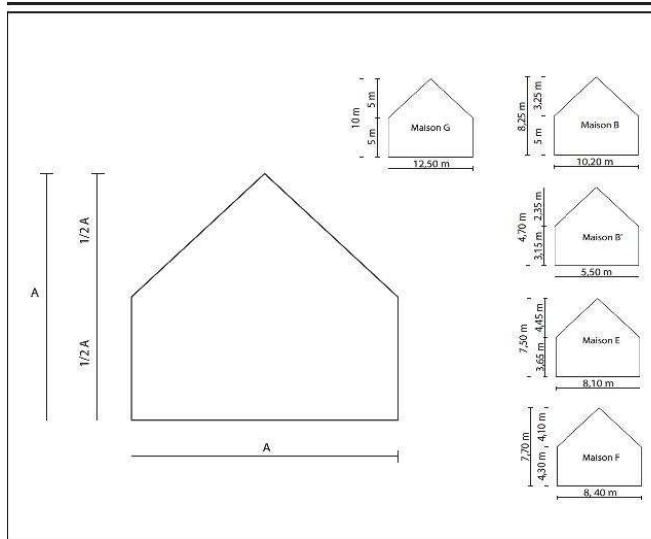
On trouve deux exemples - remarquables - de ce type d'implantation dans le village. L'ensemble bâti est constitué de deux corps de bâtiment placés perpendiculairement à la voie, délimitant une cour fermée par un mur ou de petits bâtis.



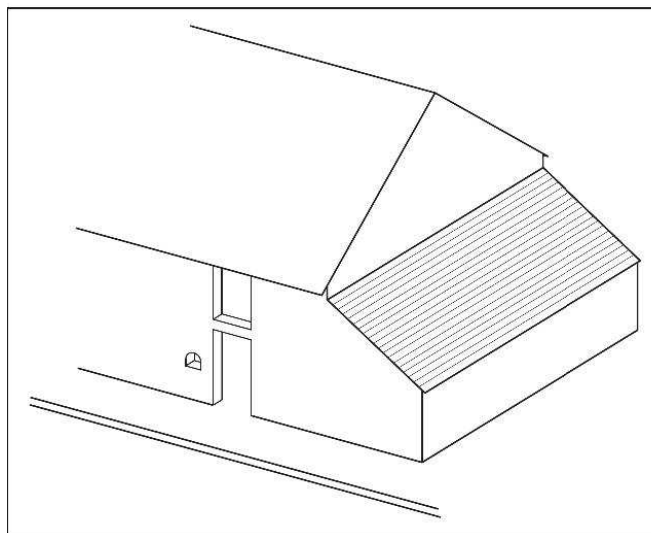
Implantation C

Seuls quelques exemples de ce type d'implantation sont visibles dans le village. Deux corps de bâtiment parallèles, l'un sur rue, l'autre sur cour, délimitent une cour parfois fermée par un mur. L'habitation est le plus souvent à l'arrière.

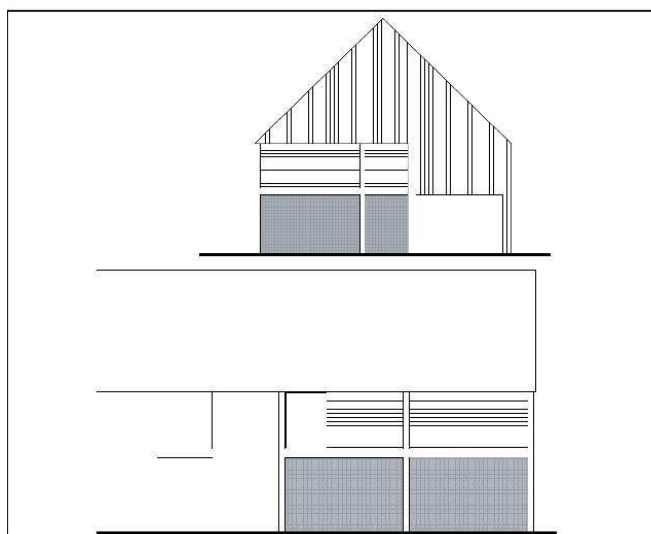




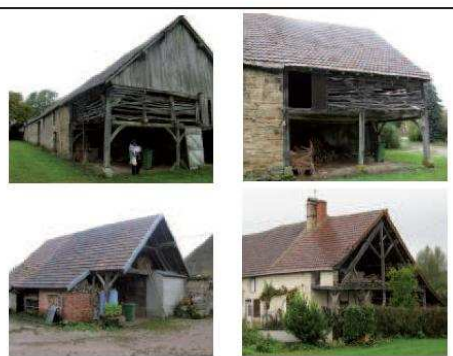
Proportions des pignons
 Les pignons des bâtiments semblent tous obéir à certaines proportions de construction : le rapport est d'environ 1 sur 1/2 pour la hauteur de la façade, plus 1/2 au faîte du toit.

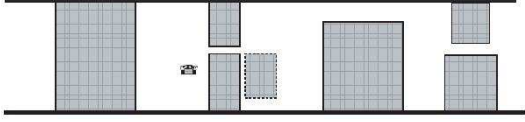


Pignons à appentis
 Parmi les particularités architecturales des bâtiments villageois, nous avons pu relever la présence de nombreux appentis sur les pignons, prenant le plus souvent toute la largeur du bâti et s'arrêtant à mi-hauteur.




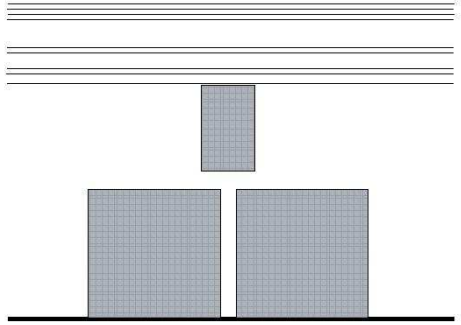
Pignon à auvent
 Une autre singularité est celle des pignons à auvent, c'est-à-dire les pignons en maçonnerie prolongés par une partie en bois comprise sous la même toiture que l'ensemble du bâtiment. De beaux exemples sont visibles.






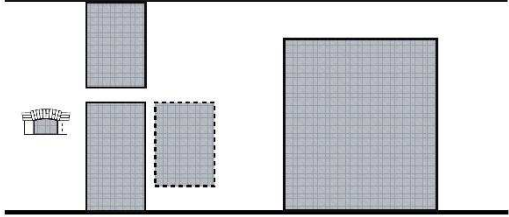
Façade
 Nous avons pu relever plusieurs éléments de façade caractéristiques pouvant être réutilisés dans un langage contemporain. Généralement, la façade sur rue reste lisse et c'est à l'arrière que se développent tous types d'excoissances.






Façade
 Les portes charretières sont notamment très présentes, soit associées à une fenière placée au-dessus, plus ou moins dans l'axe, soit faisant quasiment toute la hauteur de la façade. Certaines sont également « doubles ».





Façade
 Les ouvertures s'organisent en bandes verticales, soit d'un seul niveau sur toute la hauteur de la façade, soit par la superposition de la porte et d'une fenêtre. A cette dernière disposition peut être associée latéralement une autre ouverture.

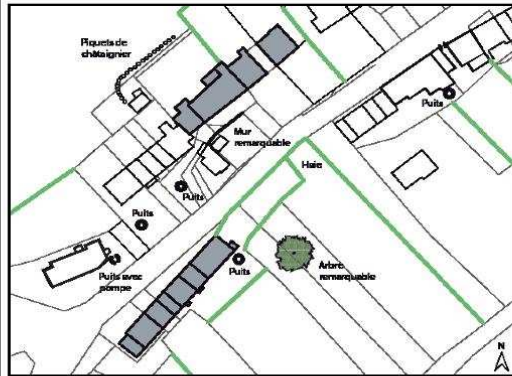


RECOMMANDATIONS

- **Conservation de l'ensemble des constructions anciennes du village qui, ensemble, lui donnent son identité.**
- **Entretien et réhabilitation dans le respect de leurs caractéristiques, notamment rythme et proportion des percements. On s'appuiera sur les fiches de recommandations éditées par le service départemental de l'architecture de Côte d'Or (SDAP 21) en matière de toitures, d'ouvertures, de clôtures, d'enduits etc....**

B.4. LES CONSTRUCTIONS REMARQUABLES

Plusieurs constructions anciennes du village ont été identifiées comme particulièrement remarquables.



1&2.FERMES

Ce groupe de deux ensembles bâtis regroupant habitation, granges, étables, etc. sont de type «longitudinal» en un seul bloc (le plus répandu dans le village) et regroupent dans un même corps de bâtiment (sous une même toiture) les espaces dévolus à l'exploitation et l'habitation. La régularité des ouvertures et des toitures, les haies et les murs de clôture rendent ces ensembles remarquables. Plusieurs puits (certains avec pompe à bras) sont également visibles.

Bien préservés, ces ensembles mériteraient d'être restaurés.



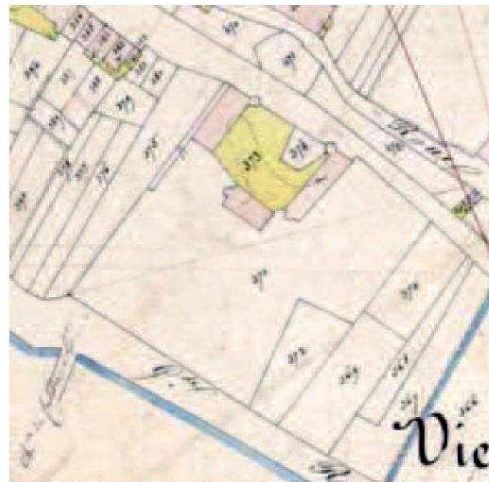
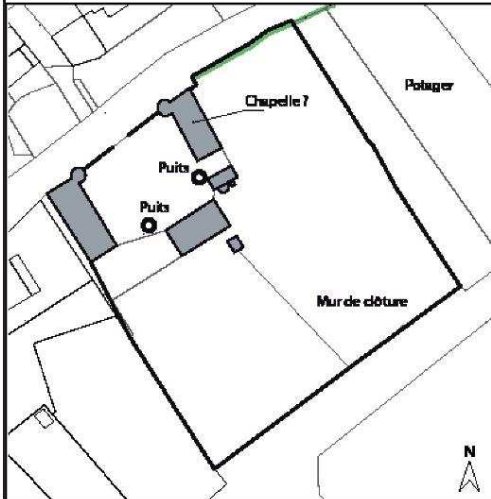
Bâti remarquable

3.MAISON ET GRANGE

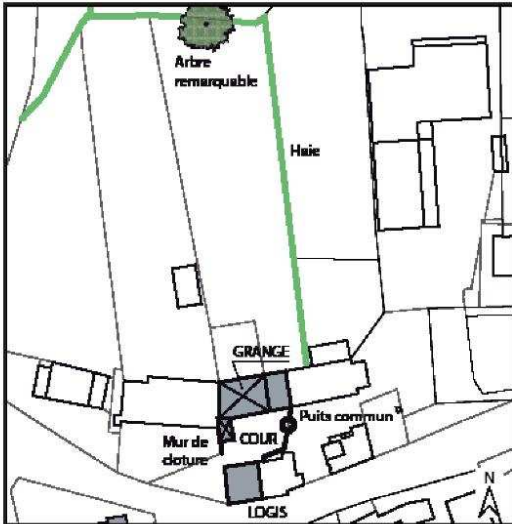
Cet ensemble bâti comporte notamment deux corps de bâtiment perpendiculaires à la rue constituant une vaste cour enherbée fermée par un mur de clôture, dans laquelle se trouvent deux puits. Deux tourelles marquent les angles des bâtiments principaux, donnant à l'ensemble l'allure d'une ferme fortifiée ou d'un petit manoir, compris dans un vaste clos.

Le bâtiment au nord-est, avec en pignon sur rue une grande porte en bois, était une chapelle. Il présente encore des statues de saints en bois et des armoiries.

Cet ensemble forme l'un des deux exemples de ferme à cour du village. Il est remarquable pour ses qualités architecturales et morphologiques.



Extrait du plan cadastral dit napoléonien, section B2 - 1841
AD21, 3P Plan 351 / 5 - Echelle d'origine : 1/2000e



Bâti remarquable

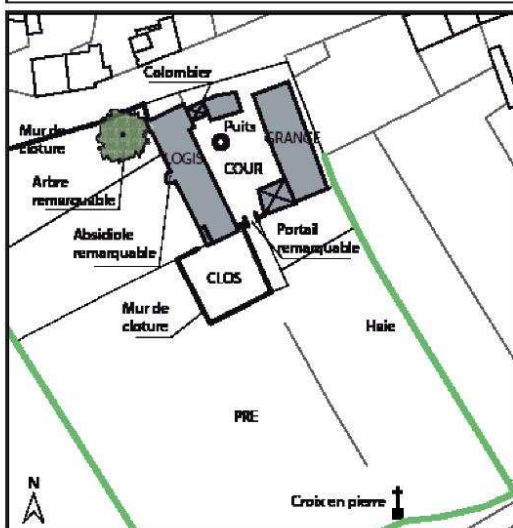
4.FERME

Cette ferme est un exemple de type «à double corps parallèles» constituée de deux bâtiments placés l'un sur rue (habitation), l'autre sur cour (grange et étable). On ne trouve que quelques exemples d'ensemble bâti de ce type dans le village.

Le bâti délimite ainsi une cour privative refermée par un mur, ici remarquable. Un puits commun prend place à la mitoyenneté. Une étable à cochons se trouve également dans la cour. A l'arrière de l'ensemble bâti + cour se prolonge la parcelle en un long pré fermé par une haie.

L'ensemble est encore bien préservé et ses qualités architecturales et morphologiques le rendent remarquable.





Bâti remarquable

5.FERME

Cette ferme est un des deux exemples remarquables d'ensemble bâti à cour, constitué de corps de bâtiment perpendiculaires à la rue délimitant un espace intérieur fermé par un mur et de petits bâtis en héberge.

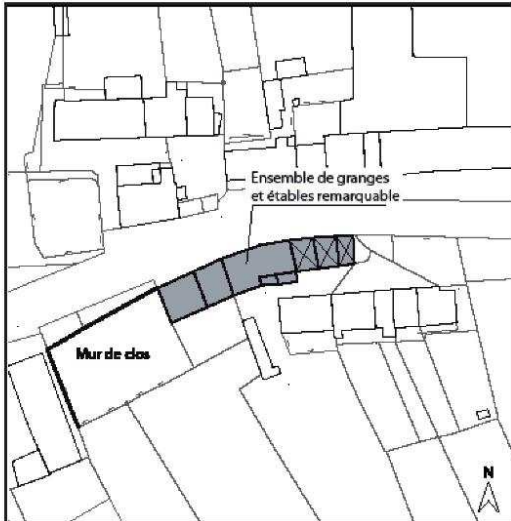
Ici l'ensemble est marqué par une tour carrée à usage de colombier et par un portail en pierre remarquable ouvrant sur le pré situé à l'arrière de la ferme. Au bout du pré, dans l'axe du portail, se trouve une belle croix en pierre. La maison est associée à un petit clos qui devait protéger le jardin potager. La cour comporte également un puits.

Ses qualités architecturales et morphologiques en font un ensemble remarquable.



Bâti remarquable

6. GRANGES ET REMISES

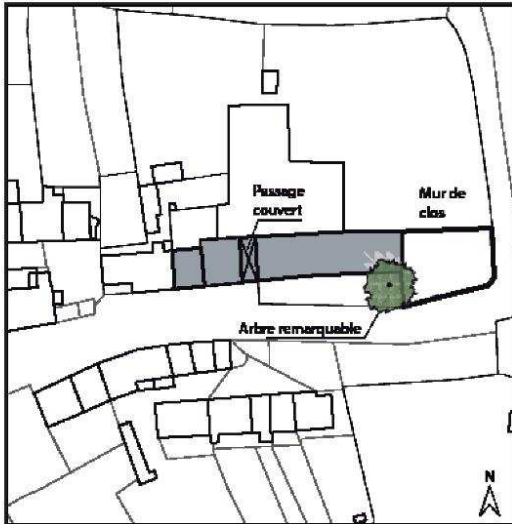


Cet ensemble de granges et remises associées à quelques éléments d'habitation font partie d'un groupe bâti plus important, constitué de deux corps de bâtiments, l'un sur rue et l'autre à l'arrière.

Il regroupe sous plusieurs blocs de toiture des espaces liés à l'exploitation agricole et est associé à un clos constitué d'un mur apparaissant déjà sur le cadastre napoléonien.

Les qualités architecturales de ce front bâti sur rue en font un ensemble remarquable.





Bâti remarquable

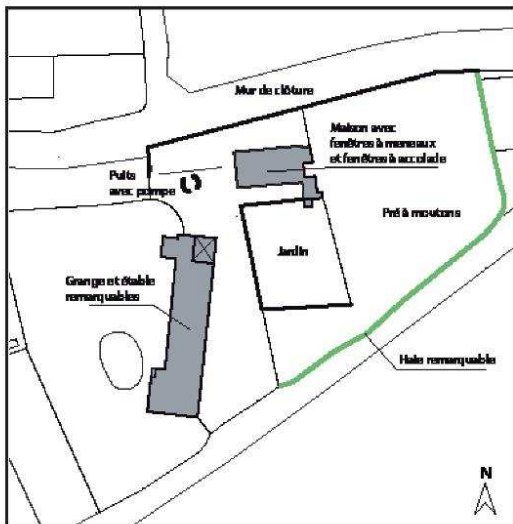
7.FERME

Cette très belle ferme de type «longitudinal» d'un seul bloc, regroupe sous une seule même toiture et sans différenciation de volumétrie les espaces liés à l'exploitation agricole (grange, bergerie, etc.) et l'habitation.

L'ensemble comprend également un petit clos. La façade, rythmée par la succession des portes surmontées des fenières et des portes charretières, est marquée par un passage central coupant le bâtiment en deux, tout en restant uni au reste grâce à la continuité de la longue toiture.

Ses qualités architecturales et sa position en entrée de village en font un élément remarquable du patrimoine bâti de la commune.





Bâti remarquable

8. MAISON ET GRANGE

Cet ensemble atypique est remarquable à plus d'un titre. Logis et granges sont isolés de part et d'autre de la parcelle. Le premier présente des fenêtres à accolade et à meneaux qui, s'il ne s'agit pas de réemploi, pourraient attester d'une construction très ancienne. Le corps de bâtiment regroupant granges et étables sous une même longue toiture présente de beaux espaces remarquablement préservés et de grande qualité architecturale. Le puits avec pompe, le mur de clôture, la haie entourant le pré à moutons, le jardin sont autant d'atouts supplémentaires concourant à l'intérêt morphologique et architectural de l'ensemble.



⇒ Toutes ces constructions patrimoniales ont été reportées sur le plan patrimonial (Annexe A.3).

L'une de ces constructions remarquables, « Maison et ferme n°5 », a été identifiée comme site d'intérêt archéologique par le service régional de l'archéologie de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne a recensé quatre sites d'intérêt archéologiques sur le territoire de la commune. (Voir fiche A.6).

Le site est intitulé « **Le Bourg** » (site 004) . Il est constitué d'une ancienne maison forte et des restes d'une ancienne chapelle dite « chapelle Saint Georges ».



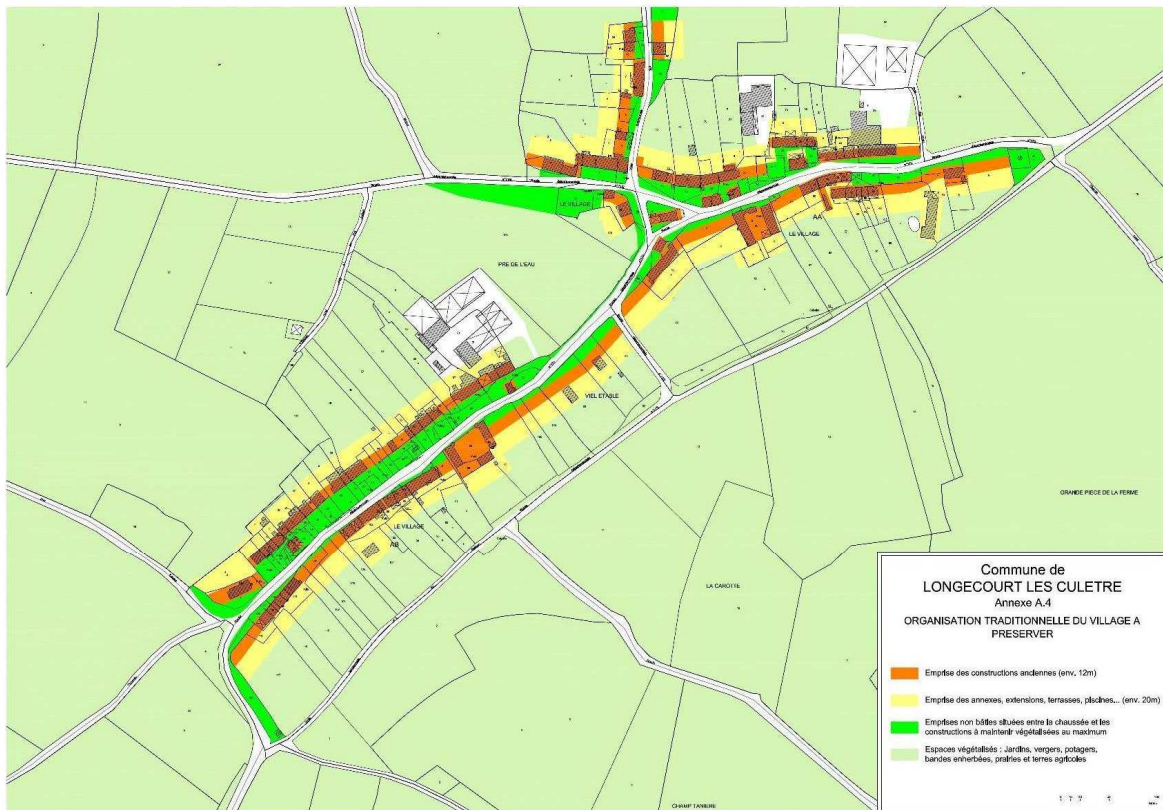
⇒ Ce site a été reporté sur le plan patrimonial (Annexe A.3).

RECOMMANDATIONS

- **Maintien de l'ensemble des caractéristiques de ces constructions remarquables.**

B.5. INTEGRER LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS DANS LE VILLAGE

Le village de Longecourt-lès-Culètre est donc structuré de façon très caractéristique, avec, en partant de l'espace public, **une bande enherbée** quasi continue, puis **une bande bâtie** elle aussi quasi continue, et en arrière de cette bande bâtie, **des espaces végétalisés** : jardins, vergers, prairies et terres cultivées.



⇒ Voir Plan « Organisation traditionnelle du village à préserver » (Annexe A.4).

RECOMMANDATIONS

- **Respect de cette organisation caractéristique bande enherbée/bande bâtie/ espaces végétalisés, tant par les nouvelles constructions « en dents creuses » que par les secteurs d'extension, et notamment l'éco-hameau.**
- **Respect et reprise du vocabulaire végétal caractéristique du village : notamment bandes, enherbées, haies, fruitiers, tilleuls... (voir fiche B.1).**
- **Reprise des gabarits des constructions anciennes, reprise et interprétation du vocabulaire architectural de ces constructions (voir fiche B.3)**